



MALICORNE

2022

BULLETIN MUNICIPAL



AU SERVICE DE LA COMMUNE

MAIRIE

1 Place de la Mairie – 03600 MALICORNE
Tél : 04.70.64.90.06. – Fax : 04.70.64.43.26

Email : malicorne.mairie@orange.fr

Site internet : <http://malicorneallier.e-monsite.com/>

OUVERTURE AU PUBLIC

	Matin	Après-midi
Lundi	10h00 à 12h00	14h00 à 18h00
Mardi	10h00 à 12h00	14h00 à 18h00
Mercredi	SUR RDV	SUR RDV
Jeudi	10h00 à 12h00	14h00 à 18h00
Vendredi	10h00 à 12h00	14h00 à 18h00

BOÎTE AUX LETTRES DE LA BRANDE :

Vous pouvez déposer les documents destinés au secrétariat de Mairie dans la boîte aux lettres située au « 36 avenue des Bergères ».

LE PERSONNEL COMMUNAL

Secrétaire de mairie : Ghislaine DESBORDES
Garde Champêtre : Jean-Pierre POUENAT
Personnel technique : Jérôme DUJON, Patrice SOLIGNAT
Personnel scolaire et périscolaire :
ATSEM : Maryline BADUEL, Marylène MOME,
En charge de la garderie : Tatiana PARET, Muriel MERCIER-PONTHUS
Cantinières : Isabelle PERRIER, Valérie BIZEBARRE

ASSISTANTE SOCIALE

Mme PINGUET, sur rendez-vous

Maison des Solidarités Départementales – 3 Rue Henri Barbusse
03600 COMMENTRY — Tél : 04.70.34 39 76

TRANSPORT

Le Département de l'Allier organise, pour le compte de la Région Auvergne-Rhône-Alpes les transports scolaires et interurbains. Les horaires du réseau de transport sont consultables sur le site internet allier.fr/Transports.

La centrale téléphonique d'information et de réservation du réseau de l'Allier, joignable au **0 800 800 966** (appel gratuit), renseigne sur l'offre de transports collectifs existante dans le Département et gère les réservations sur les services de transports du réseau.

La carte **Oùra** est en service sur le réseau départemental. Elle permet de voyager sur les réseaux partenaires. Elle est obligatoire pour les abonnés et les usagers bénéficiant d'un tarif réduit.

MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT

Centre social — Avenue Fontbouillant 03100 Montluçon
Tél : 04 70 64 75 95 - <http://mjd-montlucon.com/>

Elle a pour vocation de proposer un lieu d'accueil, d'écoute, d'information et d'orientation rassemblant divers services ou permanences gratuites susceptibles de contribuer à l'information et au respect des droits et devoirs de chacun en toute confidentialité.

L'accueil et l'orientation vers des professionnels sont assurés par une greffière, soumise au secret professionnel, qui bénéficie du soutien d'une assistante sociale.

Des permanences sont également organisées à Commentry. Tenues par un conciliateur, elles ont lieu le deuxième mercredi après-midi de chaque mois sur rendez-vous, au second étage de la Maison des Services et de la Solidarité, avenue Marx Dormoy.

Renseignements auprès de :

Chrystelle Rigault au 04 70 08 33 30.

SICTOM RÉGION MONTLUÇONNAISE

Rue du Terrier 03410 DOMERAT

Questions sur le tri et le recyclage : 0 800 500 271

Dotations ou changements de bacs : 0 800 03 30 03

Autres questions : 04 70 64 23 80

LES COLLECTES

Malicorne sans la Brande :

Ordures ménagères et Bacs jaunes: mardi semaine impaire

La Brande :

collecte ordures ménagères : jeudi et bacs jaunes : mercredi

LA DÉCHETTERIE DE COMMENTRY

Route de Colombier — 04 70 64 11 67 - Ouvert du lundi au samedi.
Horaires d'été : 8h-12h et 13h30-18h.

Horaires d'hiver : 9h-12h et 13h30-17h.

Lors de votre visite en déchetterie, n'oubliez pas de vous munir de votre **badge d'accès**.

LES POINTS PROPRES

Au nombre de 4, **pour le ramassage du verre uniquement :**
Route de Montvicq – Jeux – Chambouly - Parking Intermarché

NUMÉROS D'URGENCE

Violences faites aux femmes : 04 70 35 10 69

Numéro national : 3919

Enfance en danger : 04 70 35 73 33

Numéro national : 119

Urgences routes : 04 70 34 40 03

RÉSEAUX

GRDF : 0 800 47 33 33

ENEDIS : 09 693 218 11

Orange : 3900

GÉNÉRAUX

Urgences : 15

Police : 17

Pompiers : 18

Accès aux services d'urgence, valable dans l'union européenne : **112**
N° pour les sourds et malentendants : 114
Samu social (hébergement d'urgence) : **115**

LE MOT DU MAIRE



Chers Malicornois, Chères Malicornoises,

Alors que nous commençons à respirer, à nous dire qu'il fallait vivre avec un virus fortement contagieux, mais qui ne devait pas mettre à mal nos espoirs et nos envies, voilà que l'impensable a frappé aux portes de l'Europe : la guerre ! Une guerre nécessairement cruelle, créant des victimes, déchirant des familles, quelque soit le camp qu'elle concerne, puisque ce sont avant tout des civils qui sont frappés, dans leur chair ou dans leurs biens.

Et cette onde de choc nous a non seulement bouleversés du point de vue moral, mais s'est propagée jusqu'à impacter nos finances et notre équilibre. C'est le retour d'une forte inflation, accompagnée de menaces de pénurie : nos vies ne sont pas directement en danger, contrairement aux belligérants du conflit ukrainien, mais nombreux d'entre nous menacent de basculer dans la précarité.

La commune de Malicorne n'est bien sûr pas épargnée et va voir son budget énergie tripler, sans parler du coût plus élevé des fournitures, techniques et alimentaires, ce qui va amoindrir les perspectives de développement. Pourtant, nous n'abandonnons pas nos projets d'avenir, nous ne vous abandonnons pas.

L'équipe municipale s'est trouvée au cœur de nombreuses actions axées sur la solidarité, que ce soit pour venir en aide aux victimes de la guerre en Ukraine, que pour soutenir les jeunes et un petit Tom en particulier dont nous avons pu admirer la vaillance et le sourire. Je remercie encore tous ceux qui ont participé, soutenu, voire ont été la colonne vertébrale de ce grand mouvement fraternel : les associations bien sûr, toujours indispensables, les entreprises partenaires, mais aussi ceux qui ont affronté le froid, donné de leur personne et de leur vêtements pour faire de ces actions un succès humain et financier.

A côté, Nous continuons à travailler activement pour embellir et reconquérir le bourg, dans le cadre d'une étude diligentée par Commeny Montmarault Nérès Communauté et je peux vous assurer que les pistes de réflexion sont nombreuses. Merci à tous ceux qui ont participé aux ateliers et répondu au questionnaire dédié. Vos avis sont importants car c'est vous, avant tout, qui devaient vous approprier votre village et faire en sorte qu'il vous représente.

Nous mettrons toujours l'humain au cœur de nos actions et même si la situation est difficile, nous ferons en sorte qu'elle puisse rester supportable. Aucune hausse d'impôts n'est prévue prochainement, même si l'année 2023 va être une année de pause pour panser et repenser le budget, afin de financer au plus juste tous nos espoirs et nos envies et convaincre nos différents partenaires financiers de nous soutenir.

Mon équipe et moi-même vous souhaitons le meilleur pour cette année 2023.

Le Maire,
Serge BADUEL

Votre équipe municipale :

Adjoints : Guy COURTAUD, Nathalie LEBRUN, Ghislain DERECH

Conseillers municipaux : Fabien ALAMARGUY, Thierry ALASSIMONE, Christine BOURDIER, Laura EYRAUD, Nathalie HERMANT, Pierrick LEROY, Emile MANOURY, Cindy MARKOWSKI, Jérôme PARDO, Philippe SOUDER.

Thermésazion



Direction Voyages Groupes et Individuels
 Xavier et Tom ROBIN 06 75 71 71 72
 Veronique RIGON - Eric CHARRONDIÈRE 04 70 03 20 34 - 06 77 94 17 45



MARKOWSKI CHINES GRICOLES



Le Bourg - BEAUNE D'ALLIER
Tél./Fax 04 70 64 58 72

Bienvenue chez



Kiriel

JARDIN - ANIMAUX

AGRI JARDIN

COMMENTRY

Votre conseil nature

 Jardin	 Alimentation animale	 Vêtements
 Végétaux	 Elevage	 Terroir

BUREAU ET GESTION

Éric Praloix
 Systèmes d'impression
 Solutions de gestion du document
 Réseaux informatiques
 Affichages dynamiques

06 62 12 62 62
 Tél. 04 70 28 73 21
 Fax. 04 70 29 81 33
 eric.praloix@bureauetgestion.com
 www.bureauetgestion.com

BUREAU ET GESTION
 ZAC de Pasquis - Avenue de Dunlop
 CS 92218 - 03101 MONTLUÇON CEDEX

Ets Ferrandon

14 et 19 rue Jean Jaurès
03600 COMMENTRY




www.etsferrandon.fr

Electroménager 

Cadeaux 

Bricolage 

Jardinage 

Service après vente 

✉ etsferrandon@orange.fr
 ☎ **04 70 64 30 80**
 RC Montluçon 381 001 221 - Siret 001 221 000 21 - N° TVA FR 04 381 001 221

SARL LAUVERGNE COLLINET




Travaux Publics - Carrières - Démolitions
Centre d'enfouissement inerte et fibro-ciment

57, rue Jean-Jaurès - 03600 COMMENTRY
Tél. : 04 70 64 31 03 - Fax : 04 70 64 60 51

MMC

MAÇONNERIE GÉNIE CIVIL

9, Chemin de Saint-Amand
03600 MALICORNE

TÉL. 04 70 64 31 03

BRICO **MARCHÉ**

Commentry - Malicorne

Lundi au samedi : 9h15-12h et 14h15-19h









Bricolage - Décoration - Peinture - Matériaux - Electricité -
 Luminaire - Chauffage - Plomberie - Sol - Salle de bain -
 Rangement Dressing - Jardin et Extérieur - Animalerie -
 Découpe bois et verre - Location - Conseils

Tél : 04 70 64 52 65  www.bricomarche.com

LE SOMMAIRE

Au service de la Commune 2

INFORMATIONS GENERALES :

Les décisions du Conseil Municipal en 2022 6

Infos pratiques : Accès aux documents administratifs 9

Budgets 2022 10

Tarifs municipaux 11

Etat civil : Changement de nom simplifié 13

Vie de la commune 14

Urbanisme : PLU et PLUI 17

Interventions de la Communauté de Communes 18

L'ACTION SOCIALE :

Solidarité 20

AUTOUR DE L'ECOLE :

L'école 22

VIE ASSOCIATIVE :

Association des Parents d'élèves Ma Licorne 25

Malicorne Pétanque 27

Association VITA FORM' 28

Union Sportive de Malicorne 29

Amicale Boules de Malicorne 30

Comité des fêtes de Malicorne 32

Les Amis de Saint-Prejet 34



La municipalité remercie les annonceurs qui, par leurs publicités, contribuent à la réalisation de ce bulletin et vous invite à leur rendre visite.

Directeur de publication :

Serge BADUEL,

Imprimeur :

Atout Graphisme, 2 rue Ernest Montusès

03100 MONTLUCON

04.70.64.47.04

Crédits photos et illustrations : © Freepik, © Pixabay

COURS COLLECTIFS - CARDIO & MUSCULATION

LE FITNESS EST UN SPORT D'ÉQUIPE

l'Orange bleue | mon coach **Fitness**
On a tous besoin d'un coach

MALICORNE : 5 ROUTES NOIRE - LES BRANDES SUD - 06 76 85 35 96

NOTRE SAVOIR-FAIRE
AU SERVICE DES PARTICULIERS

AGENCE ALLIER
183 rue de Stalingrad - BP 10
03630 DESERTINES
04 70 02 51 10
www.colasetvous.fr

COLAS & VOUS
EMBELLISSEZ VOS EXTÉRIEURS

Avec son offre dédiée **Colas & Vous**, Colas met son savoir-faire au service des particuliers souhaitant aménager et embellir leurs espaces extérieurs :

Allées de jardin, allées de garage, aménagement de cours, emplacements de stationnement, terrasses, aires de jeux, ect.

0 805 210 805 Service & appel gratuits

COLAS
RHÔNE-ALPES
AUVERGNE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Voici les principales décisions prises par le Conseil Municipal de Malicorne, en 2022 :

SÉANCE DU 18 FÉVRIER 2022

- **Vote du plan de financement prévisionnel de réfection de la cour de l'école** : sur deux ans, pour un montant de 214 055 euros.
- **Demande de fonds de concours communautaire 2022** : dans le cadre du fonds « pour tout type d'investissement (travaux et matériels) », il est demandé la somme de 2 000 € pour financer l'achat du nouveau véhicule de service.
- **Convention de partenariat avec la communauté de communes, concernant l'équipement numérique des écoles** : la maintenance des équipements achetés par Commentry Montmarault Nérès Communauté est assurée par cette dernière ; par contre, la commune prend en charge la sécurité et protection des équipements, ainsi que l'assurance. Les équipements concernés sont 3 Tableaux Blancs Interactifs, pour les classes de PS/MS, GS/CP et CE1/CE2. La classe des CM est dotée d'un TBI acheté par la commune avant le transfert de compétence. L'école bénéficie également d'une classe mobiles, acheté avec les bénéfices de l'association Cantine après sa dissolution.

SÉANCE DU 8 AVRIL 2022

- **Vote des comptes administratifs 2021, ainsi que des budgets primitifs 2022, pour le budget principal et le budget annexe de l'assainissement**
- **Vote pour l'installation d'un système de vidéoprotection dans le bourg de Malicorne** : afin de sécuriser les entrées ainsi que les bâtiments communaux, dont l'école et l'église.
- Attribution de 3 **bons alimentaires au Restos du Cœur de Commentry**, pour un montant total de 155 euros.
- **Renouvellement de l'aide à la rentrée scolaire des collégiens** : allocation d'un kit de fournitures de base d'un montant de 25 euros environ à chaque élève, domicilié à Malicorne, inscrit au collège de Commentry.
- **Subventions aux associations** : pour un montant de 17 825 €.
- **Solidarité Ukraine—don financier** : suite à la vente de crêpes lors d'un week-end d'avril et au transfert de la subvention habituellement versée à l'association « Les Amis de Saint Prejet » à l'initiative du projet, versement au FACECO (fonds d'action extérieure des collectivités territoriales) de la somme de 4 148 €, au profit des victimes du conflit.
- **Vote des taxes directes locales pour l'année 2022** : Les taux votés sont identiques à ceux de 2021, (ils n'ont pas été augmentés depuis le début du premier mandat de M. le Maire) donc égaux à :
 - taxe foncière sur les propriétés bâties : 37,25 %
 - taxe foncière sur le non-bâti : 42,36%.
- **Vote d'une motion de soutien au service des urgences du centre hospitalier de Montluçon-Nérès-les-Bains**, afin qu'il soit pérennisé pour avoir des recrutements durables dans le temps ; que les postes non pourvus soient rendus plus attractifs pour trouver des renforts d'effectifs indispensables à sa survie —ceux-ci ne devant pas se faire au détriment des autres centres hospitaliers, notamment Moulins et Vichy ; que soit mise en place une gestion concertée, pragmatique et efficace des effectifs médicaux sur l'Allier, pour donner la possibilité à des praticiens issus d'autres centres hospitaliers bourbonnais d'intervenir sur Montluçon.

LE CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 10 JUIN 2022

- Renouvellement de la convention de contrôle et d'entretien des poteaux d'incendie avec le SIVOM Région Minière. La convention est signée pour une durée de 3 ans, du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2024. Le prix par poteau est de 26,00 € HT pour 2022.
- **Attribution du marché de reprise des réseaux de la cour de l'école** à l'entreprise MOUSSU TP, pour un montant de 21 175,00 € HT.
- **Approbation de la convention type de mise à disposition de personnel des communes membres au profit de Commentry Montmarault Nérès Communauté**, pour assurer la continuité de son service administratif et financier. Il est réclamé qu'une telle convention soit possible entre les communes membres.
- Création de trois postes non permanents pour accroissement temporaire d'activité, compte tenu de l'accroissement de l'activité des services techniques lors de la période estivale
- **Création d'un emploi d'ATSEM principal 1ère classe et d'un emploi de rédacteur principal de 1ère classe, afin de permettre l'avancement de grade de deux personnels de la mairie.**
- **Choix de maintenir une publicité** des actes réglementaires et décisions de la commune par affichage sur les panneaux situés en mairie ; cet affichage pourra être couplé par une publicité sous forme électronique sur le site de la commune, pour les délibérations notamment.
- **Soutien financier aux étudiants et aux lycéens** : don d'une carte-cadeau de 100 € à utiliser auprès d'une enseigne culturelle et de loisirs, sur présentation d'un certificat de scolarité et d'un justificatif de domicile à Malicorne.

SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2022

- **Modifications des conditions de mise en service et de coupure de l'éclairage public** : pour des raisons économiques et environnementales, il est décidé de couper l'éclairage public de 22h30 à 6h, sauf sur certains axes d'entrée et de sortie du village et certains secteurs du bourg. Il est également acté de limiter les matchs nocturnes.
- **Adoption de la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57**, à compter du 1er janvier 2023, en application de l'article 106 III de la loi n°2015-9941 du 7 août 2015 dite loi NOTRe. Cela va permettre une uniformité des comptes pour toutes les strates territoriales.
- Renouvellement de la convention d'assistance technique assainissement et protection de la ressource en eau, avec le Bureau Départemental de la Qualité de l'Eau : pour 2022-2024, elle peut être prolongée pour la période 2025-2026. Le BDQE fournit ainsi des conseils en mettant du personnel compétent à disposition et contrôle la conformité des deux stations de la commune.
- **Instauration du règlement intérieur de la mairie** : il s'applique à tout le personnel de la mairie et définit les règles de discipline intérieure et celles relatives à l'hygiène et à la sécurité, ainsi que les garanties qui sont garanties à l'application de ces règles.
- Vote des modalités de mise en œuvre des différents dispositifs de formation pour les agents de Malicorne, ainsi que du Compte Personnel de Formation.

SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2022

- **Convention passeports loisirs 2022/2023, renouvelée.**
- **Création d'un poste d'agent de maîtrise territorial suite à promotion.**
- **Vente d'une portion du terrain cadastre B 1313**, situé près de l'école au profit de M. SOUDER Philippe et Mme ALASSIMONE Aurélie, au prix de 20 € le m², soit pour un total de 3 660,00 €.
- Modification du règlement et hausse des tarifs de la salle des fêtes : celle-ci est désormais réservée aux habitants, CE de Malicorne, et aux associations non lucratives.
- Avis favorable à la liste des cinq dimanches proposée portant dérogations au principe du repos dominical des salariés des commerces de détail, pour l'année 2023.

PEDROSA - DE MIRANDA

Pierre

CARRELAGE
& FAIENCE

04 70 64 57 47

pdm03@hotmail.fr

7 Chemin du Champs de Foire

03600 MALICORNE

Neuf



Rénovation

BFT MAÇONNERIE

07 55 77 26 36

bouffait.thomas@orange.fr

03600 Malicorne

ACCES AUX DOCUMENTS

ADMINISTRATIFS

Un document administratif est produit ou reçu par un service de l'État, une collectivité territoriale : Commune, département, région, ou un organisme chargé d'une mission de service public. Exemple : préfecture, mairie, caisse de Sécurité sociale, Pôle emploi.

Il peut s'agir des documents suivants : dossier, étude, compte rendu, statistique, directive, instruction, circulaire, note et réponse ministérielle, avis, code source, décision, enregistrement sonore, film...

La communication des documents administratifs suivants **n'est pas possible ou est soumise à conditions** :

- Un **document inachevé** n'est pas communicable. Par exemple, un brouillon.
- Un **document préparatoire à une décision** tant que la décision n'est pas prise
- Une **archive publique couverte par un secret protégé** n'est pas communicable. Le secret peut être protégé entre **25 et 100 ans**. Par exemple, l'accès à un registre de naissance de l'état civil est possible au bout de 75 ans.
- Un **document concernant une personne nommément désignée** est uniquement communicable à l'intéressé ou à ses mandataires. Sauf si les informations personnelles peuvent être masquées.
- Un **document comportant une mention sensible** n'est pas communicable. Exemple, un avis d'une juridiction administrative, financière, un document d'instruction du Défenseur des droits, un document dont la consultation ou la diffusion porterait atteinte à la sûreté de l'État. Une communication partielle est possible si les mentions sensibles peuvent être cachées ou isolées.

Les documents suivants, qui ne sont pas des documents administratifs, ne sont donc pas communicables :

- **Document à caractère juridictionnel**. Par exemple, un jugement ;
- **Document privé**. Par exemple, un acte notarié ;
- **Document de l'Assemblée nationale ou du Sénat**.

Vous pouvez faire une demande de communication de façon **orale**. Toutefois, il est recommandé d'envoyer **une lettre ou un mail** et de conserver une copie datée en cas d'absence de réponse de l'administration. Vous n'avez pas à motiver (c'est-à-dire justifier) votre demande. L'administration n'est pas obligée de répondre à une **demande abusive**. Par exemple, demande d'une copie papier d'un document accessible en ligne.

Si le document est versé aux archives publiques, vous devez vous adresser au service concerné qui vous indiquera si nécessaire le délai au bout duquel le document archivé pourra être communiqué (<https://francearchives.fr/fr/services>).

SI ACCORD :

L'administration doit vous communiquer le document dans un **délai d'un mois** suivant la réception de votre demande. Vous pouvez consulter le document **gratuitement sur place** s'il est sur support papier et que sa préservation le permet. Si vous avez demandé de nombreux documents, l'administration a le droit de vous proposer de les consulter sur place. L'administration peut aussi **étaler dans le temps** votre accès aux documents. Vous pouvez recevoir **gratuitement** une copie du document **par mail** s'il est au format numérique. Vous pouvez obtenir une **copie papier ou sur CD-Rom**, à vos frais, si cela ne nuit pas à la conservation du document et si le support demandé est compatible avec celui de l'administration.

Le **coût** dépend du support de transmission. Il ne peut pas dépasser les tarifs suivants : 0,18 cts par page A4 (noir et blanc) ; cédérom : 2,75 €.

SI REFUS :

L'administration peut refuser votre demande de communication par décision motivée.

Si l'administration ne répond pas **dans le mois** suivant la réception de votre demande, cela signifie qu'elle refuse votre demande (refus tacite). Vous pouvez alors saisir la CADA (Commission d'accès aux documents administratifs).

Pour un dossier médical, s'il a **moins de 5 ans**, l'administration doit répondre dans les **8 jours** suivant la réception de votre demande ; s'il a **5 ans ou plus**, elle a **2 mois** suivant la réception de votre demande. En l'absence de réponse dans ces délais, cela signifie un refus.

Saisine de la CADA : se fait **dans les 2 mois** suivant la notification de la décision écrite ou du refus tacite de l'administration. Coordonnées postales : TSA 50730 75334 PARIS CEDEX 07—cada@cada.fr.

- <https://cada.fr/connaitre-la-loi-cada> ; application MyCada téléchargeable sur Google Play.

BUDGETS 2022

Population 2022 : 795 habitants – Superficie : 1184 ha – densité de 67,40 hab/km²

TAXES	Malicorne	Moyenne nationale 2021	Moyenne départementale 2021
Foncier bâti	37,25%	37,72 %	42,18 %
Foncier non bâti	42,36%	50,14%	36,11%
CFE	Votée par Commentry Montmarault Nérès Communauté : 28,23 %		

BUDGET COMMUNAL 2021

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT			RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Désignation	Réalisé 2021	Budget 2022	Désignation	Réalisé 2021	Budget 2022
Charges à caractère général	190 116,28 €	312 047,00 € ¹⁾	Atténuations de charges	6 262,24 €	3 500,00 €
Charges de personnel	352 358,08 €	396 768,00 € ²⁾	Produits des services	29 903,88 €	20 550,00 €
Atténuations de produits	93 522,00 €	96 893,00 €	Impôts et taxes	678 439,12 €	675 732,00 €
Autres charges de gestion 1)	80 235,09 €	113 710,00 € ³⁾	Dotations, subventions	164 760,04 €	157 149,00 €
Charges financières	9 226,71 €	8 492,00 € ⁴⁾	Autres produits	9 372,80 €	5 395,00 €
Charges exceptionnelles	785,70 €	1 700,00 €	Produits financiers	3,90 €	0,00 €
Dépenses imprévues	0,00 €	20 000,00 €	Produits exceptionnels	5 143,80 €	3 868,00 €
Virement à la section invest.	0,00 €	308 048,00 €	Excédent de fonctionnement	320 537,03 €	358 815,00 €
Amortissements	8 907,00 €	4 351,00 €	Opérations d'ordre	17 330,89 €	37 000,00 €
Total général	735 150,86 €	1 262 009,00 €	Total général	1 231 753,70 €	1 262 009,00 €

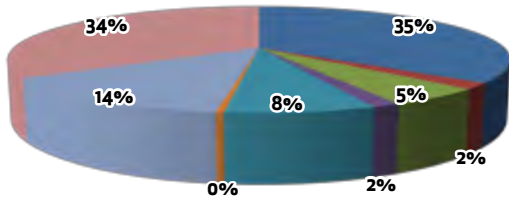
Commentaires : Pour éviter toutes mauvaises surprises lors de l'élaboration du budget, les dépenses sont majorées alors que les recettes sont minorées. Différences du budget 2022 par rapport à 2021 : 1) Hausse du coût de l'énergie, de l'alimentaire et des fournitures ; 2) augmentation du point d'indice ; 3) Reprise de l'activité des associations et donc des subventions ; 4) la commune n'a plus que deux emprunts en cours portant sur l'aménagement du bourg.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Désignation	Réalisé 2021	Budget 2022	Désignation	Réalisé 2021	Budget 2022
Emprunts	16 294,48 €	17 191,00 €	FCTVA—Taxe aménagement	47 970,65 €	34 153,00 €
Achat terrains	132,00 €	3 500,00 €	Subventions	57 889,21 €	226 786,00 €
Cimetière	16 386,80 €	22 000,00 €	Virement du fonctionnement	0,00 €	308 048,00 €
Travaux réseaux —voiries	166 067,13 €	66 577,00 €	Amortissements	8 907,00 €	4 351,00 €
Travaux bâtiments, achats	36 414,72 €	113 842,00 €	Excédent de fonctionnement	84 713,04 €	137 787,00 €
Travaux, achat école	14 604,64 €	343 004,00 €	Opérations comptables		10 000,00 €
Agrandissement cantine	6 155,52 €	0,00 €			
Salle stockage associations	1 443,98 €	0,00 €			
Système de vidéo protection		85 000,00 €			
Déficit d'investissement	11 992,04 €	70 011,00 €			
Total général	369 820,91 €	721 125,00 €	Total général	199 479,90 €	721 125,00 €

BUDGETS 2022

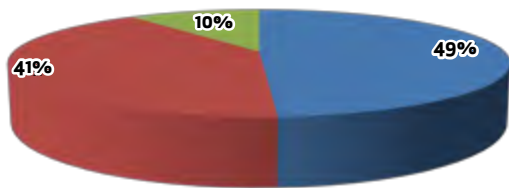
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

■ Charges à caractère général ■ Charges de personnel ■ Atténuations de produits ■ Autres charges de gestion
■ Charges financières ■ Charges exceptionnelles ■ Virement à la section invest ■ Opérations d'ordre



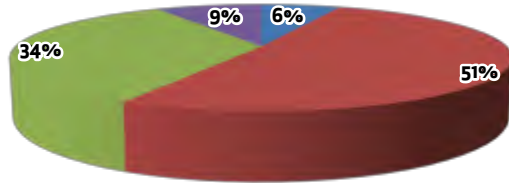
RECETTES DE FONCTIONNEMENT

■ Vente de produits finis ■ Excédent de fonctionnement ■ Opérations d'ordre



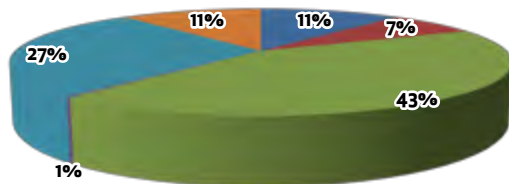
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

■ Emprunts station Chambouly ■ Séparatif Route de la Brande ■ Travaux réseaux ■ Amortissements subventions



RECETTES D'INVESTISSEMENT

■ Subv Départ. Assain. Jeux ■ FCTVA ■ Excédent reporté
■ Affectation résultats ■ Amortissements ■ Virement fonctionnement



Tarifs communaux

CAUTIONS	LOCATION SALLE POLYVALENTE			
A verser au moment de la prise des clefs de : 300 € Plus nettoyage: 100 €	En Week-end : du vendredi 17h30 au lundi 9h00		En semaine : de la veille de la location 17H30 au lendemain 11H00	
	Cuisine équipée		Cuisine équipée	
	le week end	ARRHES	par jour	ARRHES
Habitants de la commune	250,00 €	75,00 €	125,00 €	38,00 €
CE de la commune et asso. extérieures	300,00 €	90,00 €	150,00 €	45,00 €
Associations de Malicorne	gratuit		gratuit	

Caractéristiques	Caution	LOCATION BARNUM			
5 mètres de large 8 mètres de long		DURÉE		COÛT	ARRHES
Habitants et CE de la Commune	300 €	WEEK-END : du vendredi 18h00 au lundi 09h00 ou pendant toute la manifestation pour CE		50 €	15 €

Tarifs d'assainissement

ASSAINISSEMENT COLLECTIF :

Raccordement au réseau

Caractéristiques	Tarifs
Droit de raccordement	900 euros

Redevance biannuelle

Tarifs applicables pour 2023

Caractéristiques	Tarifs
Abonnement semestriel et autres charges (forfaitaire)	15,00 Euros
Prix unitaire du m ³ d'eau consommé	1 Euro
Redevance modernisation réseaux au m ³	0,16 Euro

Tarifs cimetière

DROITS DE CONCESSIONS AU CIMETIÈRE :

Durées	Prix au m ²	2,50 m ²	5,00 m ²
Cinquantenaire	60 euros	150 euros	300 euros
Trentenaire	40 euros	100 euros	200 euros
Utilisation caveau provisoire :			
1 ^{er} mois	aucune participation		
2 ^{ème} mois	1 €/jour		
3 ^{ème} mois	2,50 €/jour		

CASES DE COLUMBARIUM AU CIMETIÈRE :

Durées	Tarifs
15 ans	150 euros
30 ans	300 euros
50 ans	500 euros

CROQUEUX
 PARFUMERIE
 MARQUINERIE
 BIJOUX FANTAISIE
 ACCESSOIRES de COIFFURE

JAFFRELOT

Electricité - Climatisation - Alarme
 Vente et Dépannage Electroménager

10 - rue Gabriel Péri - COMMENTRY - 04 70 64 56 21

www.aureliesoins.fr

Travail à mon coin
 et sur photo

**Magnétisme et soins
 par les pierres**

Personnes
 et Animaux

30 ans
 d'expérience

06 72 96 89 50

45 Route de la Brande
 03600 Malicorne

f i


C.T. ELEC
 CHRISTOPHE TAUVERON
 ENTREPRISE GENERALE D'ELECTRICITE

BATIMENT * RENOVATION * CHAUFFAGE ELECTRIQUE
 TELEVISION * BORNE RECHARGE VEHICULE * DOMOTIQUE

5 Rue de la République
 03390 MONTMARSAULT

Tél : 04.70.02.98.27
 Fax : 04.70.07.36.28
christophe.tauveron@orange.fr


*Votre partenaire sécurité
 depuis 1951*

Extincteurs
 Extinction fixe
 Colonnes sèches
 Plans
 BAES
 Signalisation
 R.I.A.
 Désenfumage - Détection incendie
 Formations - Poteaux incendie...


 ILE DE FRANCE
 CENTRE FRANCE
 SEINE
 PACA

La Protection Technique S.A.
 25 Route de l'Hermitage - 03410 PREMILHAT
contact@extincteureclair.com
 Tel : 04 70 05 42 99


**EXTINCTEUR
 ECLAIR**


**ORDRE DES
 GEOMETRES-EXPERTS**

Cabinet SERRE HUBERT TRUTTMANN MANGIN
GEOMETRES EXPERTS
 ETUDES ET MAITRISE D'ŒUVRE VRD
 BORNAGE DIVISIONS - AMIANTE PLOMB
 COPROPRIETE - DETECTION RESEAUX

Olivier TRUTTMANN

11 rue Alfred de Vigny
 03100 MONTLUCON
 Tél. 04 70 05 30 90
serre.montlucon@wanadoo.fr

6 impasse de la Route
 Noire
 03600 MALICORNE
 Tél. 04 70 64 36 10


**STATION
 AUTO CONTROLE**

CONTROLE TECHNIQUE AUTOMOBILES
 Agrément S 003 Z 024
 ZI La Brande
 03600 Commentry
 ☎ 04 70 64 13 58

Prise de RDV possible sur www.auto-nome.org


**I MEDIA
 Informatique
 &
 Bureautique**

Votre partenaire informatique

11, rue Jean Jaurès
 03600 COMMENTRY

Tél : 04 70 64 93 86
 E-mail :
sarl@imedia03.eu

VENTE - MATÉRIELS / LOGICIELS
 ORDINATEURS TOUTES CONFIGURATIONS
 CENTRE DE DÉPANNAGE
 PHOTOCOPIEURS — CAISSES ENREGISTREUSES
 CRÉATION DE SITES INTERNET

CHANGEMENT DE NOM

SIMPLIFIÉ

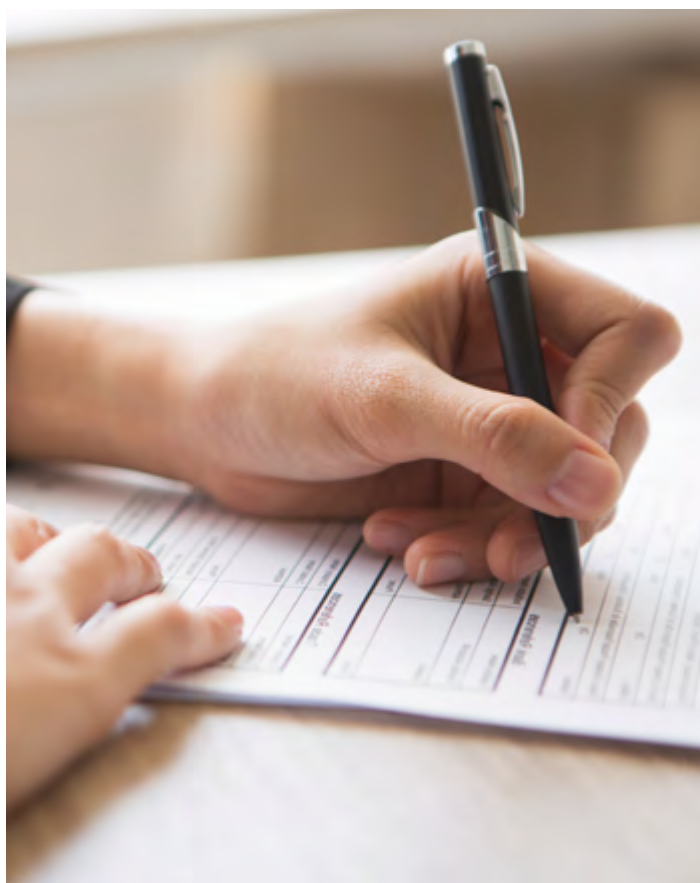
La loi du 2 mars 2022 relative au choix du nom issu de la filiation dispose, à l'article 2, que « toute personne majeure peut demander à l'officier de l'état civil de son lieu de résidence ou dépositaire de son acte de naissance son changement de nom » en prenant le nom de famille du parent qui ne lui a pas été transmis. Une personne qui, par exemple, porte le nom de son père pourra ou bien se faire adjoindre celui de sa mère, ou bien substituer le nom de sa mère à celui de son père.

Procédure « de droit »

Auparavant, la procédure de changement de nom se faisait auprès du ministère de la Justice et nécessitait la parution d'un décret. Cette procédure existe toujours, et elle peut être utilisée par exemple pour faire changer un nom à la consonance ridicule ou injurieuse. La nouvelle procédure simplifiée ne concerne, elle, que l'adjonction ou la substitution du nom d'un de ses parents. Elle est « de droit », ce qui signifie « que l'officier de l'état civil n'a pas à contrôler le caractère légitime du motif de la demande ».

Les possibilités de changement sont les suivantes : la personne peut demander à prendre « le nom du père, le nom de la mère, leurs deux noms accolés dans l'ordre choisi par le demandeur et dans la limite d'un nom pour les deux parents ». En cas de double nom d'un ou des deux parents, il est possible de demander de ne porter « qu'une partie de l'un ou l'autre de ces doubles noms ».

La procédure doit être effectuée par la personne majeure qui souhaite changer de nom, et les parents ne peuvent y avoir recours pour changer le nom de leur enfant mineur.



PROCÉDURE

La demande de changement de nom simplifiée doit se faire ou par remise en main propre à l'officier d'état civil, ou par courrier, mais pas par mail, puisque la demande doit être accompagnée d'actes d'état civil originaux. Le ministère recommande l'utilisation du formulaire Cerfa, disponible sur le site service-public.fr.

L'officier d'état civil compétent pour traiter la demande est celui de la commune de naissance, ou celui de la commune de résidence, sous réserve de la présentation d'un justificatif de domicile. Le demandeur doit également présenter un document officiel d'identité et son acte de naissance, de façon à ce que l'officier d'état civil puisse vérifier que le nouveau nom demandé correspond bien à celui de sa parentèle. Si toutes les conditions requises ne sont pas remplies, l'officier d'état civil devra saisir le procureur de la République, « auquel il appartient de s'opposer ou non à la demande ».

CONFIRMATION ET CONSIGNATION

Un mois après le dépôt de la demande, l'intéressé doit confirmer son choix. L'officier d'état civil, au bout de ce délai incompressible d'un mois, doit donc contacter « par tout moyen » le demandeur, qui devra se présenter « en personne » pour confirmer sa volonté de modifier son nom. Dès lors, l'officier d'état civil « inscrit la date de la confirmation sur la demande et y appose ses nom, prénom, qualité, signature et sceau ». Puis le changement de nom est consigné dans les registres d'état civil.

EN CAS D'ENFANT

Si l'enfant du demandeur a moins de 13 ans, le changement de nom du parent s'étend à l'enfant « de plein droit ». S'il a plus de 13 ans, le consentement de l'enfant est requis, et celui-ci peut donc choisir de garder l'ancien nom de son parent.

LA VIE DE LA COMMUNE

État civil

Ne sont mentionnés que les mariages et naissances pour lesquels un accord a été donné pour une publication dans le bulletin municipal :



Bienvenue à :

ROSIER Léon Clément,
TOURRET Julia.



Ils se sont dit oui :

MOREAU Stéfan Michel et JOUIN Astrid.



Cérémonie du 8 mai

En cette année douloureuse, alors qu'un conflit gronde à nos portes, monsieur le Maire et son équipe municipale ont tenu à célébrer la fin de la seconde guerre mondiale en saluant la nouvelle génération de militaires. En effet, M. CLAIRET Nicolas, 22 ans, second maître de la marine nationale était présent, portant haut les couleurs de la France. Appartenir à l'armée, c'est un honneur, mais c'est surtout défendre la paix et prôner la réconciliation.



Cérémonie du 11 novembre

Grâce à l'action des enseignantes de l'école, de nombreux élèves sont venus ces héros, souvent très jeunes, qui se sont sacrifiés pour la France. Matéo GAUCHER, 11 ans, a lu le message adressé par l'Union Française des Associations de Combattants et de Victimes de Guerre « qui, fidèle au souvenir de toutes celles et tous ceux victimes de toutes les guerres, invite la jeunesse à œuvrer pour un monde plus juste, plus solidaire, plus fraternel et en paix. »



Visite du sous-préfet

Monsieur le sous-préfet de Montluçon, M. GIRAUD Jean-Marc est venu à Malicorne, jeudi 13 octobre. Il s'agissait de faire le point sur le futur PLU de la commune avant son passage devant le conseil communautaire pour approbation le 14 décembre. Accompagné de Monsieur le Maire, ses adjoints (M. COURTAUD Guy, Mme LEBRUN Nathalie, M. DERECH Ghislain) et d'un conseiller municipal (M. ALASSIMONE Thierry), il a ainsi pu faire le tour du bourg et se faire présenter les différents projets de la commune. Il a également pu visiter l'école.

Hommage

Nous souhaitons ici rendre hommage à M. PARDO Jérôme, qui est malheureusement parti trop tôt, à 38 ans, suite à une longue maladie. Jérôme était investi dans sa commune, non seulement en tant qu'élu, il était conseiller municipal depuis 2014, mais également au sein du club de foot qu'il a présidé, avant d'en être le trésorier. Jérôme nous laissera le souvenir d'un homme généreux, d'une grande gentillesse et d'une belle discrétion qui restera à jamais dans nos cœurs.

Route de la brande

ASSAINISSEMENT

Mise en place d'un réseau séparatif : les eaux pluviales et les eaux usées s'écoulent dorénavant dans des tuyaux séparés. La maîtrise d'ouvrage a été assurée par le Syndicat Mixte des Eaux de l'Allier et les travaux par l'entreprise Alzin. Le coût des travaux s'élève à 56 192,40 € HT, après déduction d'une subvention de 46,70 % obtenue de la part de l'Agence de l'eau France Loire



TRAVAUX CHAUSSÉE

Réfection en enrobé d'une partie du revêtement de la route par le Département (encadrement par l'UTT de Commentry) ; la commune a pris en charge les trottoirs, les caniveaux, la mise en accessibilité et les passages piétons. Au passage, les réseaux assainissement ont été entièrement nettoyés sur toute la Brande



Véhicules pour la commune



Achat d'un nouveau véhicule de service, coût total avec attelage et kit réfléchissant : 18 803,12 €. Nous avons obtenu le bénéfice du fonds de concours communautaire d'un montant de 2 000 €.

Acquisition d'une brosse mécanique pour désherber : 7 440 €.



Panneaux d'affichage

Achat de nouveaux panneaux d'affichage pour la Mairie et la Brande, dont un affichage libre dédié aux associations



LA VIE DE LA COMMUNE

Terrain multisports

Un terrain situé à proximité de l'école a été acheté par la commune afin d'y aménager un complexe multisports ainsi qu'une aire de jeux. L'accès sera réservé aux élèves pendant les horaires scolaires et ouvert à tout public le reste du temps.



Ce projet sera intégré au dispositif départemental Reconquête Centre-ville Centre bourg (RCVCB) qui a pour objectif d'appuyer les opérations allant dans le sens d'une revitalisation des centre-bourgs.

La démarche est initiée par la communauté de communes afin de parvenir à un développement équilibré et pragmatique du territoire intercommunal. 31 communes membres y participent pour un budget de 657 020 HT (Co-financeurs : État / Banque des territoires / Département de l'Allier).



Panneau Église

La Communauté de communes a également équipé 9 communes, dont Malicorne, de panneaux recto verso implantés à proximité immédiate de l'église. Les textes ont été rédigés par l'Association Archiclassique sous la houlette d'Annie Regond, historienne de l'Art et du Patrimoine, spécialiste du Bourbonnais.

Désormais, toutes les églises du territoire disposent d'éléments explicatifs.

Des matériaux de constructions locaux utilisés aux remaniements architecturaux et aux emplacements choisis, chaque édifice raconte ainsi un paysage, des hommes, une histoire plus large que le simple fait religieux.

Cour de l'école

Avant de pouvoir réaménager la cour de l'école, il a fallu refaire les réseaux assainissement (eaux usées et eaux pluviales), ainsi que ceux du gaz. Les travaux ont été effectués par l'EURL MOUSSU TP pour 25 410 €.

Le projet d'aménagement sera fait selon les plans de l'atelier d'architecture Nathalie LESPIAUCQ



URBANISME

PLAN LOCAL D'URBANISME

Le PLU est un document qui, à l'échelle d'une commune, constitue un véritable projet de territoire en termes d'urbanisme et d'aménagement.

Il fixe les règles générales d'utilisation du sol (nature et forme des constructions, habitat, espaces verts, activités économiques...). Il définit la politique générale de la commune sur les déplacements (transports, voirie), la protection des milieux naturels, le logement...

Il doit répondre à des objectifs fondamentaux :

- principe d'équilibre entre renouvellement urbain, développement urbain net rural et préservation des paysages, des espaces agricoles et naturels,
- principe de diversité des fonctions urbaines (équilibre entre emploi et habitat) et de mixité sociale dans l'habitat,
- principe du respect de l'environnement, par une utilisation économe de l'espace, la préservation des milieux naturels, du patrimoine bâti et paysager.

L'objectif est d'aboutir à un développement harmonieux et durable de la commune.

Le PLU doit également être compatible avec des documents de portée supérieure (Grenelle de l'environnement, loi Alur, Loi Macron, Loi Elan, PRGI Loire Bretagne, le SDAGE Loire Bretagne, le SAGE Cher Amont, le SRADDET de la région Auvergne Rhône Alpes, le SCoT de la vallée de Montluçon et du Cher ...).



HISTORIQUE DE LA PROCEDURE D'ELABORATION DU PLU

- **25 septembre 2015** : délibération du conseil municipal prescrivant la procédure d'élaboration du PLU, définissant les modalités de la concertation et ses objectifs
- **10 décembre 2018** : débat en conseil communautaire sur les orientations du PADD
- **7 juillet 2021** : arrêt du projet de PLU par délibération du Conseil communautaire
- **Du 23 mai au 24 juin 2022** : enquête publique
- **14 décembre 2022** : approbation du PLU en Conseil Communautaire
- Opposabilité du PLU après transmission en préfecture, affichage de la délibération en mairie et publication d'un avis dans un journal diffusé dans le département, soit le 5 janvier 2023.

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAUTAIRE

Le dossier comprenant notamment le règlement et le zonage est disponible à la mairie.

Le PLUI est toujours en cours. Nous sommes dans la phase de validation des pièces réglementaires avec consultations des personnes publiques associées. L'arrêt du projet devrait intervenir en avril 2023 et après enquête publique, le PLUI devrait être approuvé en novembre 2023.

Vous pouvez consulter les documents au fur et à mesure de l'avancement du dossier sur le site <http://plu.cmnc03.fr>.



courtaudvezzosi

2, IMPASSE DE LA ROUTE NOIRE
03600 MALICORNE

PLÂTRERIE - PEINTURE
REVÊTEMENT DE SOL
ISOLATION THERMIQUE
INTÉRIEURE ET EXTÉRIEURE
RÉFECTION DE FAÇADES
CARRELAGE ET FAÏENCE

04 70 64 33 47

INFORMATIONS COMMENTRY MONTMARAU NÉRIS **COMMUNAUTÉ**

LA COMCOM OUVRE SON FAB LAB

Au sein de l'hôtel d'entreprises de Malicorne, un espace de 165m² dédié à la fabrication numérique est en cours de création. Il ouvrira ses portes au 1^{er} semestre 2023.

Ce projet, porté par Commentry Montmarault Nérès Communauté, va permettre aux habitants et aux entreprises d'avoir accès à un espace Fablab et à un espace de travail partagé (coworking). Particuliers, associations et professionnels pourront concevoir et réaliser tous types d'objets, projets ou prototypes grâce aux outils mutualisés mis à disposition (imprimantes 3D, paillasse électronique, découpeuse laser, fraiseuse numérique, espace bois, découpeuse vinyle, traceur...) Ce lieu d'auto-apprentissage fonctionne sur la coopération avec l'aide des usagers et du fablab' manager. Des ateliers et des formations seront dispensés pour mieux maîtriser les outils et les machines.

Pour les professionnels, un accompagnement approfondi et des horaires d'ouverture dédiés seront disponibles pour créer des produits, venir fabriquer des gabarits ou se constituer un espace de recherche et développement.

Contact pour toute question sur le projet : fablab@cmnc03.fr

MAÎTRE D'OUVRAGE :
COMMENTRY MONTMARAU
NÉRIS COMMUNAUTÉ

Budget : environ 130 000 €

Co-financeurs : LEADER (fonds européen) via le PETR du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher

- AMI Tiers Lieux Bourbonnais
(Département de l'Allier et Région Auvergne Rhône Alpes)

Recrutement d'un Fablab' manager
(gestionnaire du lieu et du projet)



L'ÉQUIPEMENT NUMÉRIQUE DES ECOLES

Avec sa compétence « équipement numérique des écoles », la communauté de communes s'engage dans le développement de l'école numérique sur son territoire. Elle s'est donnée comme objectifs de permettre aux communes d'offrir à leurs écoles des moyens pédagogiques supplémentaires et complémentaires autour du numérique. Les élèves et les enseignants peuvent ainsi construire des projets autour du numérique et disposent de matériels pédagogiques innovants.

Depuis 2016, deux grandes vagues d'équipement ont eu lieu pour un montant global d'investissement de plus de 511 000 € TTC. Les écoles du territoire se sont vues dotées de 72 tableaux blancs interactifs, 15 classes mobiles « portables » et 7 classes mobiles « tablettes ».

Un nouvel appel à projets - En 2021, la Communauté de Communes a répondu à un appel à projets dans le cadre du plan de relance - continuité pédagogique de l'État. Ce programme vise à soutenir la généralisation du numérique éducatif pour l'ensemble des écoles élémentaires et primaires qui n'ont pas atteint le socle numérique de base. Le dossier a été accepté lors de la seconde vague de sélection en fin d'année 2021.

Il va permettre le déploiement au cours du dernier trimestre 2022 de 6 écrans numériques interactifs, 15 classes mobiles « tablettes », de matériel informatique divers et de ressources numériques pour 14 écoles du territoire.

Le montant global pour ces acquisitions s'élève à 110 200 € TTC dont 73 520 € TTC de subvention de l'État. La maintenance de l'ensemble des équipements acquis est assurée par la Communauté de Communes au travers de prestataires ou de personnels qualifiés.

UN CONSEILLER NUMERIQUE A VOTRE SERVICE

Gérer et trier ses fichiers, utiliser une tablette, un smartphone, débiter avec un ordinateur, naviguer en toute sécurité, utiliser les sites administratifs (caf, impôts etc...) : le conseiller numérique est à votre service ! Il s'adresse à tous les habitants de la communauté de communes en proposant gratuitement des ateliers d'initiation au numérique, en groupes, aux personnes qui en ont besoin.

Plusieurs ateliers existent déjà sur le territoire :

- Commentry (la Pléiade) : permanence deux fois par mois
- Colombier (Club des aînés) : le jeudi après-midi
- Montmarault (ADEM) : mardi et mercredi – complet actuellement
- Villefranche d'Allier : lundi – complet actuellement

D'autres sont en train d'être mis en place dans différentes communes et il sera possible d'en organiser en cas de demande et en fonction des besoins.

Pour tout renseignement :

CONTACT : Jordan MARKUT au 04 70 09 77 27

MAIL : j.markut@cmnc03.fr



CMNC a choisi la mutuelle Just

Depuis mars 2022, les 26000 habitants des 33 communes peuvent désormais bénéficier d'une mutuelle à tarifs négociés.

Mutualiser pour réduire les coûts de santé

De plus en plus de nos concitoyens renoncent aux soins ou paient trop cher un accès aux soins mal remboursés. Commentry Montmarault Nérès Communauté a souhaité s'engager dans une démarche utile et solidaire en mettant en place une mutuelle communautaire. L'objectif est de préserver le pouvoir d'achat des ménages du territoire grâce à des tarifs négociés plus intéressants que les contrats individuels, et de favoriser l'accès aux soins pour tous.

Une démarche participative et concertée

Près de 500 habitants avaient, d'ores et déjà, manifesté leur intérêt pour la mutuelle communautaire, via le questionnaire qui avait été lancé par la Communauté de communes à l'été 2021. Cette démarche n'engendre aucun coût pour la collectivité qui ne joue qu'un rôle d'initiateur dans la mise en place de la mutuelle communautaire, et de facilitateur entre les différentes parties. Les élus de la commission Vitalité du territoire ont piloté le projet. Ils ont défini un cahier des charges répondant aux besoins des administrés qui se sont exprimés.

Suite à l'analyse des offres reçues et avec l'appui d'un groupe de professionnels de santé, les élus communautaires ont choisi d'accréditer la mutuelle « Mutuelle Just ».

Des conditions avantageuses

Mutuelle Just propose une grille de prestations comprenant 7 niveaux de garanties, adaptée au libre choix de l'administré, afin qu'il bénéficie d'une couverture santé adaptée à sa situation et ajustée à celle-ci.

Les avantages de cette mutuelle outre son tarif réduit grâce à la force du collectif sont :

- Une adhésion immédiate sans délai de carence
- Aucun critère d'adhésion ni questionnaire médical

- Des avantages inclus dans toutes les formules tels que le remboursement de la licence sportive à hauteur de 40 € pour chaque ayant droit, un accès gratuit à la téléconsultation médicale, l'aide d'une plateforme

d'intermédiation permettant de les accompagner au quotidien et une couverture adaptée, sans hausse liée à l'âge, à partir de 75 ans.

Comment y souscrire ?

Pour bénéficier d'un contrat au tarif négocié par Commentry Montmarault Nérès Communauté, 3 solutions existent. Vous pouvez :

- soit choisir de téléphoner au 0 809 546 000 (numéro non surtaxé) pour demander votre étude personnalisée,

- soit effectuer votre demande en ligne sur just.fr, rubrique « nos agences », en précisant votre commune de résidence qui doit être dans le périmètre de Commentry Montmarault Nérès Communauté.

- soit vous rendre aux permanences de la Mutuelle Just organisées dans les communes du territoire communautaire. Retrouvez les dates et lieux des permanences sur le site internet de la Communauté de communes : www.cmnc03.fr.



SOLIDARITÉ

Solidarité : le mot est dérivé du latin solidus (dense, solide, compact) et signifie "dépendance mutuelle entre les êtres humains, existant à l'état naturel et due au besoin qu'ils ont les uns des autres". Il renvoie aussi au devoir moral qui en résulte.

C'est parce que nous vivons ensemble sur une même terre que nous nous devons de nous aider les uns les autres et d'aider plus particulièrement ceux qui sont en difficulté, parfois malheureusement à cause des hommes eux-mêmes.

Soutien aux ukrainiens



La municipalité ne saurait assez remercier ceux qui ont participé au fort élan de charité, suscité par l'effroi d'une nouvelle guerre à nos portes. Vous avez été nombreux à répondre à l'appel adressé par de nombreuses associations afin de venir en aide matériellement aux ukrainiens agressés sur leur territoire.

Vous avez encore été plus nombreux à vous déplacer pour acheter les crêpes confectionnés, dans le froid mais la bonne humeur, par Les Amis de Saint Prejet et soutenus par l'ensemble des associations de Malicorne. La somme de 3 748 € a été récoltée et versée au FACECO (Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales) qui nous a envoyé régulièrement un bilan des actions réalisées, au bénéfice des victimes de la guerre.



Soutien à Tom

Toutes les associations de Malicorne ont également su se mobiliser lorsqu'il s'est agi de venir en aide à Tom, enfant scolarisé à Malicorne, mais qui ne peut venir à l'école du fait d'une maladie invalidante (le Covid 19 n'ayant rien arrangé). Sa famille, ne parvenant pas à faire face financièrement à tous les achats et travaux nécessaires, a lancé un SOS. La municipalité a aussitôt répondu en leur accordant une aide financière de 2 000 € pour pourvoir en partie à l'achat d'un nouveau fauteuil électrique.

En outre, soutenue par toutes les forces actives de Malicorne et tout particulièrement l'APE Ma Licorne qui a pris en charge cette manifestation, toute l'école s'est mobilisée pour participer à un COLOR RUN, qui est un parcours semé d'embûches gardées par des bénévoles armés de seaux chargés de poudres inoffensives. Le matin, tous les élèves ont couru pour essayer vainement d'échapper aux mains jeteuses de couleurs et le soir, un large public s'est déplacé. Grâce à cette large participation et à la générosité d'entreprises partenaires, ce sont 3 000 € supplémentaires qui ont pu ainsi soulager un tant soit peu la famille du petit garçon, dont tout le monde a pu admirer le sourire!

Ce fut une journée riche en émotions qui a permis de sensibiliser les jeunes et les moins jeunes à la situation du handicap.



Soutien aux jeunes

La municipalité a décidé d'aider les jeunes de Malicorne à toutes les étapes de leur scolarité :

- * **en élémentaire** : tous les ans, des investissements sont réalisés afin d'apporter un confort optimum au bénéfice des élèves, comme des enseignants. Cette année, c'est les cours de récréation qui ont été privilégiées avec un réaménagement prévu en primaire et l'achat d'un bac à sable pour la maternelle.
- * **au collège** : fourniture d'un kit de fournitures (cahiers, stylos...) à la rentrée scolaire pour permettre aux adolescents fréquentant le collège Emile Mâle de Commentry et domiciliés à Malicorne de faire face à la recrudescence des prix et d'économiser au moins sur les fournitures essentielles. 34 collégiens en ont bénéficié.
- * **aux lycées et facultés** : cette année, octroi d'une carte cadeau de 100 euros, également lors de la rentrée, valable auprès d'une enseigne culturelle ou de loisirs, au bénéfice des jeunes suivant des études au lycée ou au sein d'un établissement d'enseignement supérieur, en milieu scolaire ou professionnel, en France comme à l'étranger, ayant leur domicile à Malicorne, même s'ils peuvent résider ailleurs du fait de leurs études. 45 cartes ont été distribuées.
- * **lors de leurs loisirs** : l'objectif du « passeport loisirs » est de permettre aux jeunes de Malicorne, âgés de 11 à 25 ans, d'accéder plus facilement à la culture et aux loisirs du territoire. D'une valeur totale de 30 euros, il est composé de 5 chèques de remise valables pour une entrée à la piscine de Commentry, de 3 chèques utilisables pour l'UDAAR et de 9 chèques « libre-service » utilisables chez tous les partenaires, à l'exception de la piscine et de Paléopolis. Les chèques peuvent être cumulés entre eux. A ces réductions, s'ajoutent des avantages supplémentaires « loisirs plus » offerts par certains partenaires.



Soutien aux aînés

Pour cette année, de nouveau, il a été donné le choix aux personnes de plus de 65 ans entre avoir un colis festif ou partager un repas convivial à la salle des fêtes. 81 personnes ont opté pour le colis confectionné par la Maison du Tourisme à Montmarault et 73 pour le repas élaboré par Gourmet Fiolant.



Un sondage a été diffusé début janvier 2023, afin de savoir si les malicornois étaient intéressés pour suivre un atelier découverte encadré par Le Cafournio (café associatif basé à Montvicq) et alliant convivialité à la culture. Cet atelier serait organisé le samedi après-midi et renouvelé s'il rencontre du succès. Plusieurs activités étaient proposées et le choix s'est porté sur :

Vous pouvez obtenir plus d'information sur le déroulement de cet atelier en appelant le secrétariat de mairie ou en consultant le site internet de la commune.

ÉCOLE

Cette année, l'école accueille 95 élèves :
19 PS/MS, 22 GS/CP, 28 CE1/CE2 et 26 CM1/CM2.

Mme BARDOUX a rejoint l'équipe enseignante cette année et a en charge la classe des PS/MS. Mme FAURE assure toujours la direction de l'école.

Les représentants des parents d'élèves élus cette année sont :

Mme DESBORDES, Mme LAFFORIE, Mme ROSIER, Mme ZANONI.

Les inscriptions pour septembre 2023 débuteront en avril. Les parents des futurs PS devront prendre contact avec l'école au 04 70 64 53 87.



Les horaires de l'école restent inchangés :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h

Piscine

Nous avons pu profiter de la piscine de Commeny pour quelques séances apprentissages.



Voyages scolaires

Cette année les élèves de GS/CP et CM1/CM2 ont eu la chance de participer à un séjour découverte de 3 jours à Super Besse.

Au programme, randonnée autour du Lac Pavin, visite de la ville de Besse, visite d'une ferme productrice de Saint Nectaire, sport, visite du site du Volcan de Lemptegy.

Nous avons passé un très bon moment et nous remercions la mairie, ainsi que l'Association des parents d'élèves, qui nous ont aidés à financer ce projet. Nous remercions également les parents qui se sont investis dans la vente de gourde pour participer ainsi au financement de ce voyage.





Les PS et les CE1/CE2 sont également allés à la montagne : ils ont fait une sortie en hiver, à Super Besse, pour faire de la luge et une sortie en été, au puy de Dôme.



ÉCOLE



Mais encore...

Pleins d'autres projets et interventions : médiathèque et ludothèque de Chamblet, semaine des jeux olympiques, semaine vélo, intervention d'une maman dans les classes pour la réalisation de macramés, défilé du carnaval, kermesse

Noël

Le vendredi 16 décembre, la coopérative scolaire a offert aux enfants un spectacle sur le thème de Roméo et Juliette. La mairie quant à elle s'est occupée du goûter de Noël et nous les en remercions.

Cette année, nous avons organisé également une « soirée Noël » qui a eu lieu le vendredi 16 décembre à partir de 18h00 devant la mairie.

Les enfants présents ont chanté des chants de Noël et nous avons ouvert le marché de Noël, où il était possible d'acheter les objets et gourmandises confectionnés par les enfants. Les ventes réalisées au marché aideront à financer les projets futurs.

Lors de cette soirée, l'APE a tenu la buvette et nous les remercions pour leur investissement.



ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES MA LICORNE

Tout au long de l'année 2022, l'association des parents d'élèves « Ma Licorne » a organisé 6 manifestations, un record depuis sa création en 2017/2018.

La chasse aux œufs de Pâques le samedi 16 avril :



Dans le contexte sanitaire d'avril, l'APE n'a pas pu organiser sa traditionnelle chasse aux œufs, elle a donc proposé une vente de chocolats. Nous avons choisi des chocolats fabriqués en France. Certains sont issus du Commerce Équitable et/ou de l'Agriculture Biologique.

Il s'agissait d'une commande en ligne sur le site Initiatives avec livraison des chocolats directement dans les familles.

La « color run » du vendredi 20 mai : voir photographies de couverture.

La kermesse de l'école le samedi 25 juin :

La kermesse de l'école a pu avoir lieu le samedi 25 juin pour le plus grand bonheur des enfants et de leurs parents. Initialement prévue en extérieur au stade avec un podium, elle s'est déroulée à la salle des fêtes à cause d'une alerte orage. Les enseignantes et les enfants ont su s'adapter et les parents ont été ravis de voir chanter et danser leurs enfants sur le thème des montagnes du Monde (les Rocheuses, l'Himalaya, le Kilimanjaro, la cordillère des Andes...). L'APE a pu servir un repas : barbecue/frites, apprécié de tous.



La première soirée halloween le 22 octobre :

Pour remplacer la chasse aux trésors d'automne qui se réalisait dans le verger de Delbard, une soirée halloween a été organisée le samedi 22 octobre. Ce soir-là, la sorcière « Mal Icorne » avait caché des objets maléfiques sur tout le chemin de ronde du bourg. Les enfants de l'école, mais aussi tous ceux des alentours, étaient invités à les retrouver afin de les désensorceler. Sur chaque objet, ils ont trouvé des lettres qui leur a permis de retrouver le mot caché : « chaudron ». 78 enfants étaient présents dont 37 de l'école. Tous ont apprécié. Il était possible ensuite de participer à une soirée dansante à la salle des fêtes, où un en-cas d'înatatoire était proposé : hot dog, chips et crêpes.

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES MA LICORNE

La bourse aux jouets et puériculture le 13 novembre :



Elle a eu lieu le dimanche 13 novembre à la salle des fêtes de Malicorne, une quarantaine de tables ont été réservées pour vendre une multitude de jouets, de jeux et de vêtements. Beaucoup d'acheteurs sont repartis avec les bras chargés d'articles, et les vendeurs étaient ravis d'avoir fait de la place dans leur placard. Cette manifestation a rencontré un vif succès.

La vente de sapins de Noël en novembre/décembre:

Comme depuis 3 ans, l'APE a proposé une vente de sapin avec différents choix possibles (coupés ou racines, Epicéa ou Nordmann, différentes tailles...). Les commandes ont été distribuées le samedi 3 décembre de 10h à 12h devant la mairie. Cette année, 35 sapins ont été livrés. Par soucis d'organisation, l'APE a toujours besoin de connaître la commande de chaque famille relativement tôt, cette année la commande était à passer avant le 7 novembre.

Si vous êtes intéressé l'année prochaine par un achat de sapin, n'hésitez pas à nous le faire savoir.

Nous profitons de cet article pour rappeler à tous que les bénéfices réalisés par l'association servent à financer les sorties scolaires : ainsi, nous avons payer la facture des transports liés à la classe verte (1 650 €).



Nous remercions les parents, les enfants, le Maire et son équipe municipale, les employés municipaux pour leur contribution à l'organisation de nos manifestations.

Dates à retenir en 2023.

Chasse aux oeufs en avril :
date à venir

Fête de l'école :
week-end du 1er juillet

Bourses aux jouets et puériculture :
début novembre

CPB
menuiserie
Menuiserie PVC, Alu & Bois



cpbmenuiserie@gmail.com



Jérémie Bodenon

06 32 41 22 08

Montluçon



Franck Popy

07 61 41 29 75

Malicorne

MALICORNE PÉTANQUE 03

2022, Malicorne Pétanque fête ses 10 ans !

Après 2 années de covid compliquées, Malicorne pétanque a pu fêter dignement ses 10 ans d'existence. Déjà !

Le bébé a bien grandi et fait désormais partie du paysage bouliste.

Fort de nos 43 licenciés de tout âge et toujours animé par le même bureau depuis 2016, l'esprit du club reste inchangé, familial et convivial; une belle bande qui aime se retrouver dès que possible, que ce soit pour des entraînements, compétitions, ou tout simplement passer un moment ensemble.

Chacun œuvre pour que cet état d'esprit perdure pour les années futures.

Côté sportif, le club a, depuis 2012, mis en place plusieurs équipes dans différentes compétitions. Depuis, nous avons connu plusieurs montées en divisions supérieures, et finalement au fil des années, nous avons su nous imposer comme un club à part entière.

Aujourd'hui 3 équipes sont inscrites en 1ère et 3ème division du championnat des clubs et 4 équipes en 1ère et 3ème division de la coupe d'Allier super prestige.

Avec au minimum 6 joueurs par équipes, l'implication de nos

licenciés pour ces compétitions est très forte pour se retrouver et se confronter aux autres clubs de l'Allier. Et comme notre petit club a de grandes ambitions, nous avons encore une fois des objectifs de montées en division supérieure pour l'année à venir... reste à bien s'entraîner et jouer !

Depuis 2012, le club a œuvré dans bon nombre d'organisations avec en moyenne 4 concours officiels par an, des concours amicaux et un concours de belote. Il a participé à beaucoup trop de compétitions pour toutes les citées, mais UNE en particulier est devenue au fil des années, « le pèlerinage » du club : ce sont les 24 heures de Cerilly qui nous représentent bien: partage, convivialité, mais bien sûr toujours en mode compétition!

Bien entendu, nous serons présents tout au long de l'édition 2023 pour partager des moments comme on les aime, mais encore et toujours, avec la rage de vaincre.

Tout le bureau, ainsi que les adhérents de Malicorne Pétanque, remercient une fois de plus, la Mairie et nos sponsors qui nous suivent depuis le début et nous permettent d'améliorer au fil des années les différents projets indispensables à la vie du club, nous avons construit grâce à vous notre petit bout de paradis qu'on appelle «le chalet».



Merci à toutes et tous ... à bientôt sur nos terrains.

www.blogpetanque.com/malicorne



ASSOCIATION **VITAFORM**



Vitaform vous propose des activités de danse et de remise en forme sur les communes de Malicorne et Doyet.

Un large panel d'activités est proposé : Zumba, Danse moderne, Street dance, Jump, Step freestyle, en passant par le Cardio Fit ainsi que du Pilâtes.

Les activités sont dispensées par nos animatrices diplômées Charlotte et Corinne, qui vous accueillent dans un esprit de convivialité et de partage dans cette belle famille qu'est Vitaform.

Après une année reprise après COVID, nous avons pu enfin retrouver nos adhérents et partager, après 2 ans d'interruption, un superbe Gala de fin de saison.

Nous tenons à remercier nos adhérents pour leur fidélité et leur soutien sans faille depuis de nombreuses années.

Cette année le club fête ses 15 ans !

Pour marquer ce nouveau tournant après ces dernières années qui furent très compliquées, le club se pare d'un tout nouveau logo et de nouvelles couleurs.

Nous vous le disions Vitaform est une famille, une famille qui s'agrandit encore cette année, malgré la conjoncture, et qui permet de se libérer, de profiter ensemble, dans la joie et la bonne humeur, des moments de danse et de sport.

Cette année le Gala se déroulera :

le 17 Juin 2023 à l'Agora à Commentry.

Vous pouvez suivre l'actualité du club sur Facebook :

@VitaformMalicorne03



Coiffure Forme & Nuance

Espace Barbier

C.commercial Intermarché
03600 Malicorne -Commentry
04 70 64 44 02

**Lundi au vendredi 9h15 - 19h
Samedi 9h15 18h non stop**

UNION SPORTIVE DE MALICORNE



Chers habitants de Malicorne.

Après deux saisons en demie teinte (COVID, confinements, arrêt prématuré des compétitions), la saison 2021/2022

pouvait débuter normalement. Et quelle saison! Ce fût l'une des plus prolifiques que l'USM ait connue après 2014/2015. En effet, après avoir bataillé dur jusqu'au mois de mai, l'équipe

fanion validait son ticket pour l'échelon supérieur (D2), avant dernière division avant le niveau régional.

Dans le même temps, l'équipe réserve ainsi que l'équipe féminine terminaient sur le podium, et toute notre école de foot de 5 à 12 ans, faisait bonne figure dans les différents championnats.

Cerise sur le gâteau, le 12 juin, l'USM se voyait accueillir les finales départementales (événement convoité par énormément de clubs ruraux) et ce n'est pas moins de 600 personnes qui ont pu profiter des installations mises à notre disposition. A ce sujet, nous tenons à remercier la municipalité, les membres de l'association St Prejet venus nous prêter mains fortes pour l'occasion, ainsi que tous les bénévoles qui ont donné de leur temps pour que tout soit réussi.

Puis, comme le dit l'adage, les années se suivent mais ne se ressemblent pas. En septembre, nous avons enregistré un nombre incalculable de départ, que ce soit en jeunes ou en séniors, chose qui nous a contraint à refuser l'accession pour l'équipe 1. Finalement, une équipe réserve a quand même vu le jour grâce à l'entente avec Villebret, ce qui a permis aux deux clubs de maintenir une activité.

Quant à notre équipe féminine, elle continue son petit bonhomme de chemin. Du côté des jeunes, seuls huit U14 sont restés et évoluent en entente avec Bézenet, Doyet, Montvicq et Chamblet (BDMCM). Malgré tout cela, le club

continue de maintenir son cap avec les fidèles et quelques nouveaux venus.

A l'aube de cette nouvelle année, tous les membres de l'US Malicorne tiennent à vous présenter leurs vœux de bonheur pour 2023. En espérant que les fêtes se soient bien passées et que tout le monde ait pu profiter de ses proches.



Les féminines à la Nérissienne 2022



Le Mot du Président

La quarante quatrième année de l'Amicale Boules Malicorne a été une année riche en travail et en considération. En effet, le comité bouliste nous a confié l'organisation :

- **du championnat d'Auvergne des Clubs**, qui s'est déroulé les 14 et 15 mai 2022 dans les arènes de Nérès-les-Bains, par manque de place au boulodrome, ainsi que
- **Du congrès départemental du sport boule**, à la salle des fêtes de Malicorne, le 16 octobre, réunissant 28 clubs, sans oublier
- Notre concours quadrette, le samedi 9 juillet 2022, qui affichait complet.

La saison bouliste :

L'A.B.M. s'est déplacée dans une trentaine de concours, à Magnet, St-Eloy-les-Mines, Domérat, Vichy, Bourges, Le Mont-Dore, Nérès, Châtelguyon, La Châtre, Cusset, Meaulne, Bourbon l'Archambault, Neuilly-le-Réal et les Ancizes.

La saison a été moyenne en résultats, trois places de finaliste, un challenge gagné à St-Eloy-les-Mines ; l'important c'est d'être présent, de participer et de faire connaître Malicorne et les boules.

La vie du Club :

L'effectif est stable, 16 licenciés actifs ; nous avons perdu un joueur qui a quitté le département. Le bureau est inchangé, à noter que Marcelin Ricci, notre secrétaire, a intégré le staff du comité bouliste de l'Allier.

Remerciements :

Nous remercions M. le Maire et son conseil municipal pour l'aide matériel et financière qu'ils nous apportent, notamment durant cette année écoulée où toutes les manifestations organisées ont nécessité beaucoup de préparation et de travail.

Un grand merci également au Département de l'Allier pour l'aide financière dont il nous a gratifiée pour le championnat d'Auvergne des Clubs et à nos partenaires.

*Congrès départemental des boules à la salle des fêtes de Malicorne
Le 16 octobre, en présence des 28 clubs et des autorités*



AMICALE BOULES Malicorne



Les boulistes en déplacement à Désertines pour le championnat des clubs au boulodrome Fazzino



La quadrette composée de René Spaccaferri, Marcellin Ricci, Gilles Rabette et Denis Frackowiak, victorieuse du challenge à St-Eloy-les-Mines



L'équipe présente lors du championnat des clubs le 14 et 15 mai 2022, dans les arènes de Nérès.



COMITÉ DES FÊTES

Le bureau 2023

Président de droit : M. BADUEL Serge, Maire

Président : M. POUENAT Jean-Pierre, Vice-président : M. ALAMARGUY Fabien

Secrétaire : Mme GAGNEPAIN Séverine ; secrétaire adjoint : M. POUENAT Alexis

Trésorière : Mme GIOLLANT Stéphanie ; trésorière adjointe : Mme HERMANT Marion

Nos manifestations 2022

RANDONNÉE PÉDESTRE :

Le 27 mars, le comité des fêtes a organisé sa première randonnée. Une centaine de marcheurs ont sillonné les chemins de la commune, en suivant 3 parcours demandant plus ou moins d'endurance. Et après l'effort, le réconfort : une collation les attendait à leur retour à la salle des fêtes.

Nous sommes fiers d'ainsi vous inviter à découvrir les paysages malicornois qui valent vraiment le détour.

BROCANTE DU 7 ET 8 MAI :

Nous avons essayé une nouveauté : débiter la brocante par une partie nocturne et ce fut une réussite. De nombreux visiteurs se sont déplacés sur les deux jours et ont pu déambuler dans le chemin de ronde à la recherche de la bonne affaire à dénicher sur les nombreux étals présents.

La spirale du pire s'est enfin arrêtée et tous les ingrédients étaient réunis pour que la bonne humeur domine : un soleil éclatant, un public curieux et des exposants généreux en nombre et en sourire.

L'essai ayant été concluant, la brocante 2023 se tiendra également sur deux jours : le dimanche 7 et le lundi 8 mai.

Notez le déjà dans vos agendas.

MALICORNE EN FÊTE !

Le 24 juillet, sous une chaleur malheureusement accablante, cette fête traditionnelle avait pour objectif de vous plonger au milieu d'une scène d'antan, afin de vous faire découvrir la richesse de notre terroir et de nos savoirs anciens, avec des démonstrations de batteuses et un marché de producteurs. Las donc, nous avons cumulé les ennuis techniques et nous n'avons pu tenir notre contrat : la fréquentation sur la journée fut faible, ce qui nous obligea à tirer des enseignements.

Par contre, la soirée fut chaude, dans le bon sens du terme. Après un repas champêtre, qui a réuni une belle tablée de 250 convives, la fête flamba sous la forme de 2 concerts orchestrés avec brio par Kyoto Rose et avec panache par le groupe Wazoo. Un public grandiose s'est complètement lâché et a crié sa joie en communiant avec ces maestros de la scène. Pour clôturer cette soirée en apothéose, un feu d'artifices a éclairé le ciel et tous les cœurs présents.

CONCOURS DE PÉTANQUE :

Le 17 septembre, au cœur de la brande, pour cette 2ème édition, nous avons encore eu le droit aux faveurs du soleil, ce qui a permis à 32 équipes, hommes et femmes, de s'affronter dans la bonne humeur

Le comité des fêtes tient encore une fois à remercier le conseil municipal et les nombreux bénévoles, répondant toujours présents tout au long de l'année, et sans leur aide précieuse, rien ne serait possible. Egalement, un grand merci à nos sponsors et au Conseil Départemental de l'Allier.





ASSOCIATION DES AMIS DE SAINT-PRÉJET DE MALICORNE

2002-2022

J'ai 20 ans

Ma naissance est déclarée au Journal Officiel à la sous-préfecture de Montluçon le 26 septembre 2002.

Pour objet : aider à la préservation, à la sauvegarde, à la rénovation et à l'entretien intérieur de l'église Saint-Prejet de Malicorne.

Mon identité : n° de SIREN : 450677763 ;

Adresse : 1 Place de la Mairie 03600 MALICORNE.

Je suis autonome, j'ai un compte bancaire.

Voici mon histoire

Chapitre I : pourquoi je suis née et comment j'ai vu le jour

Il y a eu dans le courant de l'année 2022 la visite de l'église par l'architecte des Bâtiments de France de Moulins. Ce fut cette rencontre avec M. Savy André, maire de Malicorne, qui a tout déclenché. La visite terminée, M. Savy raconta cette entrevue à une élue du conseil municipal. Il lui révéla son inquiétude : « Les bancs de l'église sont dans un mauvais état ; pour moi, c'est un gros souci. Comment le régler dans un délai raisonnable, surtout avec les travaux de la toiture et les arcs du portail à restaurer. »

L'élue lui répondit : « Ensemble, on trouvera une solution. » Elle se mit en charge de contacter une entreprise de menuiserie locale pour des conseils et le verdict tomba : « Les bancs sont vermoulus, ils ressemblent à des éponges sèches. Surtout, évitez de les bouger ou de les consolider. En cas d'accident, vous serez responsable. Créez avec une équipe une association, regardez dans les communes alentour qui ont créé la leur. »

L'élue fit la connaissance des présidents des associations de sauvegarde de Montvicq, de Chamblet et de Durdat Larequille. Tous leurs renseignements lui furent d'une grande aide. Elle se chargea alors de faire des recherches sur l'historique de l'église de Malicorne au fonds local de la bibliothèque de Commeny, auprès des Amis de Montluçon, ainsi qu'aux archives départementales du diocèse Saint-Paul à Moulins.

Elle rechercha des renseignements sur le guide dédié aux associations loi 1901. Elle s'entretint longuement avec Mme Delbard Marie qui l'encouragea vivement dans sa démarche de création de son association.

Il lui fallut créer ses règles de fonctionnement en établissant un statut. L'élue s'appuya sur l'aide du Père Grimcourt, de Mme Ulrich Sylvie et de M. Riboulet Claude et ensemble, ils tracèrent sa route. Un compte-rendu fut présenté à M. Savy André qui valida le projet. Il faut savoir que l'église est classée, donc très surveillée, sachant que la commune est propriétaire des murs et l'abbé de la paroisse locataire. A chaque intervention sur l'édifice, une autorisation du maire est obligatoire et elle doit être validée par un architecte des Bâtiments de France.

La jour de la validation par le maire, une exposition de dessins réalisés par les élèves de l'école était organisée en mairie. L'élue remarqua particulièrement un dessin de l'église de Malicorne vue à travers les yeux d'un enfant du village ; elle eut un gros coup de cœur. Avec l'autorisation de l'école et des parents de l'enfant, ce dessin lui servit de matrice pour l'invitation qu'elle envoya aux habitants de la commune afin qu'ils participent à sa création officielle, en tant qu'association pour la sauvegarde du patrimoine communale de Malicorne.



L'invitation fut donc lancée et, à la grande surprise des initiateurs mais également à leur grand plaisir, rencontra un fort succès. La salle de réunion était comble. Discussions et échanges constructifs s'échangèrent : la décision fut prise, on allait me créer. Hélas, c'était trop beau pour être vrai, une rebelle, extérieure à la commune, intervint en faisant cette déclaration : « Vous n'êtes pas en règle, il n'y a eu aucune parution au journal local faisant allusion à cette réunion, ce jour. »

Un froid tomba sur le public : impossible de continuer ; tous étaient déçus de ne pas avancer.

Après vérification et demande d'assistance auprès de la sous-préfecture de Montluçon, dans les 15 jours qui suivirent, une nouvelle réunion se déroula, dans les règles. Je vis ENFIN le jour. L'assemblée générale constitutive du 21 septembre 2002 me reconnut officiellement. Déjà l'adversité allait démontrer la ténacité et la solidarité de mes membres.

Je vous confie que ma vie ne fut pas un long fleuve tranquille. Je n'ai pas pu réussir tous les projets qui me tenaient à cœur, mais je m'en suis remise car, ma plus grande richesse, de sont les bénévoles qui me soutiennent et s'impliquent dans leur mission. Ils sont ma colonne vertébrale. Je suis solide, je suis comme le roseau de Jean de la Fontaine : « Je plie, mais ne romps pas. ». Toujours debout, l'avenir me sourit, avec le soutien des élus de la commune et je suis même enviée par un autre président d'une association d'une commune voisine qui me faisait remarquer ma chance. J'ai le soutien de l'abbé de la paroisse et du Comité des Fêtes de Malicorne.

J'ai avec moi le SOLEIL qui me permet de toujours briller : une jeunesse active, qui m'entoure, pleine d'enthousiasme et d'idées. Elle constitue un carburant pour les anciens ; ces anciens à qui je dois mon existence et mon objectif : restaurer pour laisser

aux générations futures un patrimoine intérieur en état, dans le respect de tous ceux qui ont œuvré pour cet édifice au cours des siècles passés.

Il a fallu organiser beaucoup de manifestations pour obtenir des fonds : des repas à thème, des concerts, des marchés de Noël avec le comité des fêtes, des randonnées pédestre à thèmes, des chorales à l'église, des brocantes, des activités crêpes...

En 20 ans, l'investissement des bénévoles a payé : ils ont réussi à faire naître l'envie de s'arrêter devant l'église, d'y entrer et de l'admirer. Les retours laissés par les visiteurs, sur le livre placé à l'entrée de l'édifice, sont les plus belles récompenses.

MERCI à tous pour votre soutien, chacun pourra se reconnaître dans son engagement envers moi et MERCI pour tout le travail accompli ensemble. Eh oui, j'ai 20 ans ; mais grâce à votre soutien, je peux encore exister, toujours au bénéfice de ce monument qui jaillit fièrement au centre du bourg, défiant le temps depuis le XXIIème siècle, trônant au milieu de cette belle place herbeuse, mise en valeur par des allées pavées.

Alors, qu'en pensez-vous ?

Moi, je suis heureuse d'être née et de pouvoir encore être utile à la commune. Je vous remercie pour la confiance que vous m'avez accordée. Vivre en harmonie avec vous tous est une belle leçon de vie. Seul, on ne peut rien. Ensemble, on est plus fort.

Dans le prochain bulletin 2023, vous lirez mon Chapitre II : Toute ma transparence. Ce chapitre évoquera ce que, grâce à toutes les manifestations et les fonds ainsi récoltés, tous les travaux qui ont pu être réalisés en 20 ans et à quel coût.

Que l'année 2023 vous apporte le meilleur : c'est mon vœu le plus cher. Bonne année.

Intermarché

MALICORNE



POINT DE VENTE
FDJ



AGENCE
IMMOBILIÈRE



COIFFEUR



CORDONNIER



AMAZON
LOCKER



LOCATION DE
VÉHICULES



POMPE À
ESSENCE



ESPACES/ CHARIOTS
AMÉNAGÉS



RÔTISSERIE



ESPACE PRESSE
CULTURE



ESPACE FLEURS
PLANTES

HORAIRE:

DU LUNDI AU SAMEDI

8H30 -19H30

LE DIMANCHE

9H -12H30



GAZ 24/24



LAVERIE
24/24H



DRIVE



PHARMACIE



PHOTOCOPIES



RESTAURANT



LAVAGE AUTO



PHOTOS
D'IDENTITÉ

LA BRANDE 03600 MALICORNE
04.70.64.48.48

Roady

MALICORNE

AVEC OU SANS RENDEZ VOUS !

ROUTE DE LA BRANDE
03600 MALICORNE
04.70.64.52.21

HORAIRE

DU LUNDI AU
SAMEDI

9H - 12H

14H- 18H



MÉCANIQUE
LOURDE



RÉVISION
CONSTRUCTEUR



BOUTIQUE



PNEUS ET
ACCESSOIRES